

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINTE-MERE-EGLISE

REUNION DU 25 mai 2016

Date de convocation : Le vingt cinq mai deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le  
19/05/2016 Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de  
Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage : Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.  
19/05/2016

Nombre de Conseillers : Etaient présents :

En exercice : 55 J QUETIER, M JEAN, E AUBERT, O OSMONT,

Présents : 38 C JORET, D LACOTTE, R DROUET, P CONTENTIN, A  
HEBERT, C MAURER, S VOISIN, S MARAIS, S MICHEL, A  
Votants : 43 HASLEY, V. BUZE, A. MARIE, D CORNIERE, P. COCHET, P  
AUFRAÏ, M. BERNARD, A LEBAS, A JEAN, R ENEE, A.  
DENIAU, K LUTIGNEAUX, C HAMCHIN, P. DELADUNE, E.  
VOISIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, L.  
CLAIRE, S. ENGUEHARD, V LENOEL, C. KERVADEC, JB  
ROUE LECUYER, JP JOUAN,

Excusés : W, PALFREYMAN ayant donné pouvoir à J. QUETIER,  
D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, R.  
DIESNIS ayant donné pouvoir à L. CLAIRE, G. VIEL ayant donné  
pouvoir à E. AUBERT, JM GAZDA ayant donnée pouvoir à O.  
OSMONT, V. LETOURNEUR, O. PAUL, T. POULIQUEN,

Absents: J, SANTINI, H. VOISIN, L. LEFEVRE, J. HASLEY, J.  
AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, T. GAZDA, D.  
LEMAIRE,

Secrétaire : S/ VOISIN

## **Approbation du PV du 28 avril 2016**

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 28 Avril 2016.

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- point sur les contrats d'assurance
- délibération portant modification des statuts de la communauté de communes médiathèque
- diagnostic sur les clochers
- chemin de Gascoin Foucarville
- plan de paysage : représentation

Le Conseil Municipal donne son approbation.

Monsieur Quétier profite de la présence des trois journalistes locaux pour les remercier du travail accompli sur le territoire,

## **75/2016 – vote des subventions 2016**

Monsieur Stéphane VOISIN présente la liste des demandes de subventions proposée par la commission au regard des sommes précédemment versées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2016

amicale des sapeurs pompiers	500,00 €
anciens combattants	450,00 €
club des aînés de Sainte Mère Eglise	200,00 €
Croix rouge locale	200,00 €
Football Club	3000,00 € (1 abstention, 1 contre)
Handicapés Montebourg ANEHP	200,00 €
Tennis de table	600,00 €
Gymnastique volontaire	200,00 €
Société hippique	1000,00 €
MVCG	1200,00 € (accord pour versement d'une subvention au titre de l'année 2015 de 1200 €)
Maison de la Paix	500,00 €
Judo	450,00 €
prévention routière	100,00 €
Comité des Fêtes Sainte-Mère-eglise	2000,00 € (dont 1000 € pour l'organisation de MUSIC AU PLAIN) ( 1 contre, 1 abstention)
Comité des Fêtes de Chef du Pont	200,00 €
Banque alimentaire	650,00 €
Tennis club	600,00 €
conciliateur de justice	50,00 €
chasse	100,00 €
comité des parents d'élèves SME	1500,00 €

ASC La colombe CDP	1500,00 €
AVA	500,00 €
GOSPEL	300,00 €
Ass, des amis du hangar à dirigeable Ecausseville	100,00 €
les P'tits doudous	50,00 €
les Etoiles Saint Hilairiennes	100,00 €
ACAIS centre Jean Itard	50,00 €
AFM Téléthon	70,00 €
Développement soins palliatifs Nord Cotentin	150,00 €
association des aveugles de la Manche	50,00 €
France Alzheimer Manche	100,00 €
ligue départementale contre le cancer	80,00 €
amicale cycliste de Cherbourg	100,00 €
Gardon Chef du pont	200,00
la gabarre Picauville	50,00 €
club de l'amitié Chef-du-Pont	400,00 €
Club de l'amitié de Turqueville	30,00 €
pause créative	100,00 €
asso amis de l'île de st Marcouf	100,00 €
association ASTRE	30,00 €
maladie orpheline (LVE)	30,00 €

Les associations suivantes font l'objet d'un refus : comité des festivités foucarvillaises, MFR Coutances, MFR Saint Sauveur Lendevlin, coeur et Cancer, UNICEF comité de la Manche, CALC.

L'association ACCUEIL se voit également refusée sa demande de subvention pour un montant de 1 € par habitant.

### **76/2016 – Participation à l'OGEC Ecole Notre Dame de SAINTE MERE EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle que l'Ecole d'Enseignement Privé Notre Dame composée de classes élémentaires et maternelle s a, suivant la lettre de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 4 mai 1994 sollicité sa remise sous contrat d'association à compter de la rentrée scolaire 94/95 pour sa classe maternelle, les classes élémentaires bénéficiant déjà d'un contrat d'association depuis l'année scolaire 89/90. Il rappelle que par sa délibération du 22 Juin 1994, le Conseil Municipal avait accepté la mise sous contrat d'association, Pour l'année scolaire 2015/2016 :

32 enfants	<b>PRIMAIRES</b>	<b>459 x 32 = 14 688,00 €</b>
20 enfants	<b>MATERNELLES</b>	<b>1090 x 20 = 21 800,00 €</b>

Soit un total de 36 488,00 €

Cette subvention de 36 488 € sera mandatée sur le budget 2016.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention) des membres présents, de :

- D'approuver cette subvention
- DIT que la dépense sera imputée que le budget de la commune.

## **COMPTE RENDU de la commission COMMUNICATION**

monsieur le maire laisse la parole à Mme Sophie MICHEL, dont la commission qu'elle dirige propose de renouveler la réalisation d'un agenda tel qu'il existait sur la commune de Chef du Pont, Ce document est entièrement gratuit pour la collectivité ,puisqu'il est financé par les commerçants, artisans .... souhaitant y avoir un encart publicitaire, et était distribué dans tous les foyers,

La commission propose de renouveler cette opération, Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de cette opération, M. BERNARD souhaitant sur ce point particulier, rejoindre la commission communication,

## **attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Monsieur Quétier donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Manche informant du montant de la DETR pour différents projets , à savoir :

1. aménagement de voirie Rues de Beauvais, Lemonnier Adrix, fontaine du Mont et Flandres Dunkerque pour un montant de 125 000 €
2. mise en accessibilité de la mairie de Sainte-Mère-Eglise pour un montant de 25 239 €
3. accessibilité de la mairie de Foucarville pour un montant de 4 677 €
4. réhabilitation de 2 salles de la mairie de Sainte-Mère-Eglise pour un montant de 4 548 €
5. installation d'une main courante au terrain de football de Sainte-Mère-Eglise pour un montant de 4 768 €

## **Point sur les contrats d'assurance auprès de GROUPAMA**

une ré-négociation des différents contrats a été proposée par GROUPAMA,

Avec un contrat unique, le montant de la prime s'élève à 29 971,97 € au titre de l'année 2016, au lieu de 39 825,41 € pour les contrats proposés individuellement aux communes historiques,. Une économie de 9 853,44 € sera donc réalisée avec effet rétroactif au 01 janvier 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau contrat au 01 janvier 2016.

## **Point sur l'accessibilité des mairies**

Considérant que la subvention DETR est notifiée, les travaux peuvent être désormais engagés pour les communes de Sainte-Mère-Eglise et Foucarville,, En ce qui concerne la mairie de Chef du Pont, une subvention a été allouée depuis 2014, Des devis complémentaires sont en cours et feront l'objet d'un examen en conseil communal dans un premier temps,

## **Contrat de territoire**

Un dossier a été déposé portant sur l'aménagement du quartier de Beauvais et a reçu un accord du département pour la somme de 51 089 €,

Le projet de maison pluridisciplinaire de santé semble être prioritaire sur le secteur de la Communauté de communes , et pourrait bénéficier d'autres financements (DETR, éligibilité au FC TVA),

### **77/2016- Consultation des entreprises pour l'achat du tracteur et de l'épareuse**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appels d'offres s'est réunie ce mardi afin d'ouvrir les plis reçus dans le délai imparti,

Suite à une seconde réunion composée des membres de la commission d'appels d'offres et d'agriculteurs membres du conseil municipal pour donner un avis technique, propose

une épareuse de la marque NOREMAT pour 42 590 € HT

un tracteur J. Deere avec chargeur pour 89 000 € HT (société LEBAUDY )

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les devis tels que présentés ,

### **78/2016- Délibération sur achat du terrain « la pépinière » AC 622**

Monsieur le Maire , plan à l'appui , propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée section AC numéro 622 dans le cadre de projets d'aménagement autour de la future maison de retraite,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

vu l'avis du service des domaines,

à la majorité (1 contre – 8 abstentions) décide de l'acquisition du terrain « la pépinière » pour la somme de 95 300 €

autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet achat.

### **79/2016 – vente du chemin de Gascoin – commune déléguée de Foucarville**

Après avoir pris connaissance du projet de vente du chemin dit de Gascoin, entériné par la commune historique de Foucarville en 2015, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente au profit de M. LEROSIER et Mme GAUTIER dans les conditions initialement prévues.

### **80/2016- proposition de modification des statuts,**

lors du conseil communautaire du 17 mars 2016, Monsieur le Président a rappelé que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dispose dans ses statuts de la compétence suivante :

« Bibliothèques médiathèques du territoire (fonctionnement et investissement) à compter du 01 juillet 2016 »

Considérant « la volonté des élus du territoire d'organiser un maillage par le biais de communes d'une taille suffisante, capables d'exercer de manière autonome des compétences de proximité » (cf délibération n° 348 du 10 novembre 2015) une réflexion a été engagée pour déterminer l'échelon le plus pertinent pour exercer ladite compétence,

Pour ce faire, une réunion de travail a été organisée le mercredi 16 mars 2016 en présence notamment des services du conseil Départemental et des maires concernés (Carentan-les-marais, Picauville, Terre-et-Marais et Sainte-Mère-Eglise), A l'issue de cette réunion, il a été acté que la commune est la collectivité la plus appropriée pour exerce une gestion efficiente de cette compétence, Toutefois, cette gestion de proximité par les communes, n'obère pas la possibilité d'une mise en réseau des différents sites présents sur le territoire intercommunal ainsi qu'une réflexion sur l'harmonisation des tarifs.

Vu la délibération n° 407 du conseil communautaire du 17 mars 2016, Monsieur le Président a été autorisé à saisir les communes membres de la communauté de communes de la Baie du Cotentin afin qu'elles se prononcent sur le retrait de la compétence « bibliothèques, médiathèques, du territoire (fonctionnement et investissement) à compter du 01 juillet 2016 » des statuts de la CCBDC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, en date du 25 mai 2016, approuvent à l'unanimité le retrait de la compétence susvisée des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

### **Diagnostic des clochers**

Après consultation, l'entreprise CORNILLE-HAVARD a été chargée de procéder au contrôle des clochers des différentes églises, Des travaux ont été relevés et font l'objet de devis :

Eglise de Sainte -Mère-Eglise : remplacement du marteau de tintement de la cloche 3 : 1094,40 €

Eglise d'Ecoquenéauville : remplacement du joug droit et tête du beffroi : 2959,20 €

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces deux devis

### **Info Tour de France :**

Monsieur Quétier donne le programme des différentes manifestations liées à cet événement,

### **81/2016 - plan de paysage : représentation**

la plage de la commune déléguée de Foucarville fait l'objet d'un projet d'inscription auprès de l'UNESCO comme plage de débarquement. Mme AUBERT est chargée du suivi et de la représentation de la commune auprès de la REGION dans ce dossier,

### **questions diverses**

\* M, VOISIN Stéphane invite l'ensemble des membres du conseil municipal au SALON du Livre qui se tiendra les 28 et 29 mai,

\* Mme ENGUEHARD informe l'assemblée de la sortie vélo d'élèves de CM2 des écoles du territoire, en marge du Tour de France,

**Prochaine réunion de Conseil municipal : le 27 juin 2016 à 20 h 30**

Le Maire

Jean Quétier

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Caen, - 3 rue Arthur Le Duc – peut être saisi par la voie d'un recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de réception à la sous préfecture de Cherbourg,
- Date de publication,

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- a compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai,

Chantal Joret

Annie Hébert

Daniel Lacotte

William Palfreyman

Jemmy Santini

Corinne Maurer

René Drouet

Stéphane Voisin

Patrick Contentin

Sandrine	Marais	Katell	Lutigneaux
Sophie	Michel	Virginie	Letourneur
Véronique	Buze	Daniel	Exmelin
Audrey	Hasley	Elisabeth	Aubert
Hervé	Voisin	Christelle	Hamchin
Lucie	Lefevre	Emmanuel	Voisin
Johnny	Hasley	Claire	Brohier
Aurore	Marie	Nadine	Chrétien
Didier	Cornière	Alain	Legendre
Pierre	Cochet	Rémi	Dienis
Philippe	Aufray	Ludovic	Claire
Michel	Bernard	Sylvie	Enguehard
Alain	Lebas	Virginie	Lenoël
Jérémy	Amiot	Catherine	Kervadec
David	Bérot	Gérard	Viel
Annick	Jean	Olivier	Osmont
Olivier	Paul	Jean-Baptiste	Roue-Lecuyer
Marcel	Jean	Thierry	Gazda
Alain	Deniau	Jean-Pierre	Jouan
Roger	Enée	Jean-Marc	Gazda
Gérard	Osmont	Thierry	Pouliquen
Bernard	Nivelet	Dominique	Lemaire
Philippe	Deladune		